AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1552
FR0000034639-FS0851

14 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2018, la société Select Equity Group, L.P.[1] (380 Lafayette Street, New York, NY 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 13 693 263 actions représentant autant de droits de vote[2], soit 5,33% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 575 104 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (non prises en compte dans la détention) sans exercer les droits de vote attachés à ces actions.
[3] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 269 570 425 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.